

Séance du lundi 8 juillet 2013

Date de Convocation : mardi 2 juillet 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.07.15 - Politique publique de la culture - Mise en place d'un soutien en crédits d'investissement en 2013 pour un parcours local de création

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Denise DARBON à Elisabeth PASUT, Jean-Michel BLANC à Xavier BRETON, Thierry MOIROUX à Françoise COURTINE

Absent :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Guillaume LACROIX

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Selon le Ministère de la culture et de la communication, le champ de la culture en France se définit en 8 grands domaines d'action (spectacle vivant, audiovisuel, livre et presse, patrimoine, artisanat d'art, arts visuels, publicité) que croisent 5 grandes fonctions (éducation/formation/administration, conservation, diffusion, production, création).

La Ville de Bourg-en-Bresse intervient pour sa part dans le champ de la culture principalement au titre de la clause générale de compétence, laquelle lui permet d'initier une politique publique de la culture dès lors qu'il en va de l'intérêt du territoire. Elle concourt ainsi à la mise en œuvre du droit à la culture pour tous les habitants selon des modalités renouvelées.

Au cœur du projet de la majorité municipale figurait, dès 2008, le choix de réaffirmer que le service public de la culture constitue :

- un vecteur essentiel de cohésion sociale entre les habitants du territoire,
- un vecteur de lutte contre le repli sur soi
- un vecteur permettant de concourir au dynamisme économique, de fonder l'attractivité durable du territoire et son rayonnement, de favoriser l'épanouissement des individus par un accès effectif à la culture prise dans sa diversité de formes, de disciplines et de pratiques.

Après cinq années, le dispositif « Les chemins de la culture » représente aujourd'hui la concrétisation de cette ambition. En diversifiant et démultipliant l'offre culturelle locale à destination de tous les publics bourgiens, il a permis d'élargir pour tous les modalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles en permettant aux publics de cheminer d'un lieu à un autre et de composer à la carte des parcours élaborés au gré des envies, attentes et besoins spécifiques et propres à chacun.

En outre, il a permis de faire de la Ville et plus largement du bassin de vie, à l'échelle régionale, un haut lieu de culture pour tous où l'ensemble des équipements culturels parties-prenantes sont fortement fréquentés et accessibles grâce à une politique tarifaire de service public adaptée.

Pour mettre en œuvre ses missions de service public culturel, le dispositif « Les chemins de la culture » et plus largement sa politique publique de la culture, la Ville de Bourg-en-Bresse dispose de services en régie directe, réunis au sein de la direction des Affaires culturelles :

- le service de pilotage administratif qui assure l'interface auprès de l'ensemble des associations culturelles et opérateurs délégués
- le service musée du monastère royal de Brou
- le service action culturelle/H2M espace d'art contemporain
- le service réseau de lecture publique
- le service des archives municipales

En outre, la Ville de Bourg-en-Bresse détermine et finance, à plus forte part, les missions de service public déléguées à l'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse dont elle est la première collectivité fondatrice, ainsi qu'à la Scène de musiques actuelles « La Tannerie ». Enfin, elle dispose de conventions de partenariats, soutient et coopère avec plus de 80 associations et opérateurs culturels locaux, dont la Maison des jeunes et de la culture, entreprises, et acteurs des politiques éducatives et sociales notamment.

En outre, dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels, de nouvelles initiatives associatives naissent, comme autant de lieux intermédiaires entre les publics, les pratiques amateurs et les institutions culturelles locales patentées.

Ce sont notamment « le Zoom » situé au 3, rue de la Citadelle, le Théâtre de l'Industrie, situé au 7, rue de l'Industrie ou le Pôle de création alternative « Artphonème » situé au 9, rue Lazare Carnot.

En 2013 le budget global de la culture représente 5 454 310 € en fonctionnement.

Motivation et opportunité de la décision

Aujourd'hui, afin d'élargir le prisme de son action en matière de politique publique de la culture, la Ville fait le choix de renforcer ses moyens en faveur du soutien à la fonction de création locale. Ainsi sera-t-elle en mesure de répondre aux initiatives locales qui naissent dans ce domaine, particulièrement dans le domaine du

spectacle vivant et des arts visuels, afin de tisser plus encore le maillage local des lieux culturels qui agissent en la matière. Les sommes versées le seront à titre de subventions d'équipement et devront servir à l'acquisition, l'aménagement, l'équipement des lieux de création/formation/diffusion.

C'est pourquoi une enveloppe de 260 000 euros de crédits d'investissement est créée en 2013 à cet effet.

Des délibérations particulières assorties de conventions d'objectifs pourront être votées en fonction des affectations décidées. La contrepartie des sommes allouées sera dans tous les cas de concourir plus encore à la mise en synergie des lieux culturels du territoire aux fins de contribuer à la dynamique de décloisonnement des publics engagée par le dispositif « Les chemins de la culture » pour une offre culturelle locale toujours plus qualitative, diverse et adaptée à tous les publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2121-29 du C.G.C.T.

VU l'avis favorable de la Commission Culture du 4 juillet 2013.

A LA MAJORITE des votants (34 voix), 8 voix contre (Groupe d'Union de la Droite et du Centre)

APPROUVE la création d'une enveloppe de crédits d'investissement de 260 000 € afin de soutenir la création locale par l'acquisition, l'aménagement, l'équipement de lieux de création/formation/diffusion situés sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Impacts financiers

La dépense, estimée à 260 000 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal de l'exercice 2013, chapitre 204 « subventions d'équipement versées », article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».